

REGLEMENT DU JEU **« Auchan sort “Le Grand Jeu”! »**

Article 1. Organisation

1.1. La société anonyme AUCHAN LUXEMBOURG S.A. dont le siège social est établi au 5 Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (RCS) de Luxembourg sous le numéro B45515, (la « **Société Organisatrice** ») organise **un jeu sans obligation d'achat**, intitulé « **Auchan sort “Le Grand Jeu”! »** (le « **Jeu** »).

Article 2. Durée

2.1. Le Jeu se déroulera en ligne. Il débutera le 27 septembre 2021 à 08h00 heure et se clôturera le dimanche 17 octobre 2021 à 20h00 heure, selon les conditions et modalités détaillées ci-après :

Article 3. Conditions générales de participation

3.1. La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement en toutes ses stipulations.

3.2. Le Jeu est gratuit, sans obligation d'achat.

3.3. La participation au Jeu est ouverte aux adultes d'au moins dix-huit (18) ans quelle que soit leur nationalité, résidents au Luxembourg ou à l'étranger, détenteurs ou non de la carte Auchan.

3.4. Les membres du personnel de la Société Organisatrice et de toute société ou prestataire participant, directement ou indirectement à la mise en œuvre du Jeu, ainsi que les membres de leur famille, y compris les concubins, ne sont pas autorisés à participer au Jeu.

Article 4. Modalités de participation et déroulement du Jeu

4.1. Pour participer au Jeu et tenter de gagner un des Lots (tels que définis à l'Article 5.1 ci-après), les participants doivent :

- a) Disposer d'une adresse email valide, d'un téléphone mobile et d'une connexion internet ;
- b) Se rendre sur le Mini-Site accessible pendant la durée du jeu via l'URL suivante: <https://dolgames.com/25ansAuchan> ;
- c) Sélectionner le lot pour lequel ils souhaitent participer au tirage au sort ;
- d) Remplir le formulaire disponible en indiquant les données suivantes : civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse postale, téléphone et email ;
 - Le fait d'indiquer un numéro de carte Auchan double les chances de gagner un Lot dans le cadre du tirage au sort, la participation des détenteurs de la carte

Auchan au tirage au sort étant automatiquement doublée ;

- Les participants ne peuvent participer qu'à un seul des huit tirages aux sorts. En cas d'inscription multiple, le premier choix de Lot correspond à la première inscription qui sera, seule, conservée au moment du tirage au sort.

4.2. En participant à un des tirages au sort et en acceptant le présent règlement, les gagnants des Lots désignés conformément à l'Article 5.1, acceptent d'être photographiés lors de la remise de leur Lot, et autorisent la Société Organisatrice à utiliser si elle le souhaite les photographies ainsi prises lors de la remise des Lots dans le cadre de toute opération de communication autour des résultats du Jeu, y compris sur internet, et notamment sur le site www.auchan.lu, et sur les pages Facebook de la Société Organisatrice.

4.3. Tout non-respect, toute fraude ou tentative de fraude de la part d'un participant, et notamment tout contournement ou refus de respecter les règles exposées aux Articles 3, 3.4 et 4.1 entraîne son exclusion du Jeu et la perte de tout droit au Lot.

Article 5. Lots et attribution

5.1. La Société Organisatrice met en jeu les lots suivants (le « **Lot** » ou les « **Lots** ») :

1. **Une carte Cadeau Auchan** d'une valeur de 1000€ valable 2 ans dans les magasins Auchan au Luxembourg ;
2. **Un iPhone 12 Mini White 64GB** d'une valeur de 779€ ;
3. **Un téléviseur LG Oled 55 pouces (55GX6LA)** d'une valeur de 1499€ ;
4. **Un sèche-linge Samsung DV80T6220LH SL 8KG** d'une valeur de 799€ ;
5. **Un aspirateur balai Dyson V8 Absolute +** d'une valeur de 399€ ;
6. **Un robot Artisan Kitchenaid Matte Black 5KSM125EBM** d'une valeur de 549€ ;
7. Cinq lots, comprenant chacun **un repas pour 2 personnes à la Brasserie d'Auchan Cloche d'Or** (Formule Midi) d'une valeur unitaire de 50€ ;
8. Deux lots comprenant chacun **un pack découverte de Whiskies** (2 coffrets) d'une valeur unitaire de 84,99€.

5.2. Les Lots seront attribués par tirage au sort. La Société Organisatrice procédera à huit tirages au sort (un par type de Lot à attribuer) lesquels s'effectueront dans les locaux de la Société Organisatrice et sous le contrôle d'un huissier de Justice à l'issue de la période de Jeu, selon les modalités suivantes :

(i) Pour chacun des tirages au sort, les gagnants seront désignés de manière aléatoire par l'application d'une formule de calcul informatique sous le contrôle d'un huissier de justice.

(ii) Un participant peut gagner au maximum un Lot. De ce fait, si le même participant est tiré au sort pour un autre Lot, un autre gagnant sera désigné par tirage au sort afin que les gagnants de chaque Lot soient différents.

5.3. Les gagnants du Jeu seront contactés par la Société organisatrice à l'issue du tirage au sort qui leur expliquera les modalités de retrait de leur Lot.

Les gagnants des Lots devront prendre contact avec les personnes désignées par la Société organisatrice en vue de retirer leur Lot.

Le retrait du Lot devra être effectué par les gagnants à la date de livraison convenue préalablement, munis de leur pièce d'identité.

A défaut pour la Société Organisatrice d'avoir pu contacter le gagnant à l'issue du tirage au sort, ou si le gagnant contacté ne vient pas récupérer son Lot dans le délai indiqué par la Société organisatrice, le Lot concerné sera considéré comme abandonné et pourra, le cas échéant, être remis en jeu.

5.4. Les Lots gagnés par les gagnants sont nominatifs et non cessibles à un tiers. Ils ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni cumulables avec d'autres offres. Aucun avoir, ni aucun remboursement ne sera accordé.

Article 6. Contestation du Jeu

6.1. La détermination des gagnants ne pourra donner lieu à aucun recours, sous réserve des dispositions impératives de la loi.

Article 7. Limitation de responsabilité

7.1. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tous faits qui ne lui seraient pas imputables, notamment en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, susceptibles d'affecter le Jeu.

7.2. Si dans de telles circonstances, la Société Organisatrice était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier la durée du Jeu ou annuler celui-ci, elle mettra en place les moyens techniques nécessaires pour informer les participants.

7.3. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de non-respect par le gagnant des conditions d'utilisation du Lot gagné.

7.4. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait lui être réclamée.

Article 8. Divisibilité

8.1. Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle et non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité des autres clauses.

Article 9. Données personnelles

9.1. Les données à caractère personnel des participants recueillies dans le cadre du Jeu pourront faire l'objet d'un traitement automatisé par la Société Organisatrice, afin de déterminer les gagnants du Jeu, de communiquer avec ces derniers et de constituer les preuves pertinentes du Jeu.

9.2. Les données collectées seront conservées pendant la durée nécessaire à l'attribution des Lots, aux opérations de communication entre les gagnants et la Société Organisatrice, ainsi que pour des besoins de preuves du Jeu.

9.3. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« **RGPD** »), chaque participant bénéficie du droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant, qu'il pourra exercer en écrivant à AUCHAN LUXEMBOURG S.A., Service Clients, 5 Rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Pour toute information complémentaire concernant le traitement des données personnelles des participants, les participants au Jeu peuvent consulter la politique de confidentialité des données personnelles accessible sur le site internet www.auchan.lu.

Article 10. Dépôt et consultation du règlement du Jeu

10.1. Le règlement, ainsi qu'un exemplaire du formulaire d'inscription, sont déposés auprès de Monsieur Carlos CALVO, huissier de justice, dont l'étude est située à L-1461 Luxembourg, 65 Rue d'Eich.

10.2. Le présent règlement est disponible à l'accueil de votre Magasin Auchan ou sur le site internet www.auchan.lu. Il est par ailleurs envoyé gratuitement par la Société Organisatrice à toute personne qui en fait la demande dans les conditions suivantes :

- La demande se fait par écrit à l'adresse de la Société Organisatrice en précisant ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville, pays), et ne peut pas être effectuée par téléphone ;
- Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront remboursés sous la forme d'un timbre postal au tarif en vigueur, dans un délai de quatre (4) semaines à partir de la réception de la demande écrite et dans la limite d'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse).

Article 11. Langue et loi applicable

11.1. Le présent règlement, le formulaire d'inscription, ainsi que la documentation promotionnelle du Jeu, sont réalisés en langue française.

La Société Organisatrice recommande aux personnes qui ne sont pas en mesure de comprendre la langue française et notamment le présent règlement de ne pas participer au Jeu.

11.2. Le Jeu, le présent règlement, le formulaire d'inscription, ainsi que la documentation promotionnelle du Jeu, sont régis par le droit luxembourgeois.

23 septembre 2021